

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 MARS 2023

Délibération n°2023.03.038.B

**Amélioration et optimisation de l'éclairage public communautaire :
demande de subventions**

LE VINGT TROIS MARS DEUX MILLE VINGT TROIS à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Gond-Pontouvre, place de l'Hôtel de ville à Gond-Pontouvre suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 17 mars 2023

Secrétaire de Séance: Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **20**

Nombre de pouvoirs: **3**

Nombre d'excusés: **4**

Membres présents :

Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Hélène GINGAST à Michel BUISSON, Michaël LAVILLE à Gérard ROY, Yannick PERONNET à Gérard DEZIER,

Excusé(s):

Michel ANDRIEUX, François NEBOUT, Philippe VERGNAUD, Vincent YOU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230323-2022_03_38B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023

Affichage : 31/03/2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 MARS 2023

**DÉLIBÉRATION
N°2023.03.038.B**

Rapporteur : Monsieur DEZIER

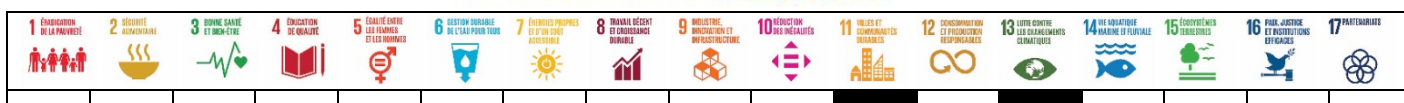
**AMELIORATION ET OPTIMISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC COMMUNAUTAIRE :
DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ambition : DÉCARBONATION ÉNERGÉTIQUE

Enjeux : [20399 -2) ACTIONS COURANTES NON VENTILÉES]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

- ODD 11 : villes et communautés durables
- ODD 13 : lutte contre les changements climatiques

L'évolution de la vie économique et sociale a entraîné l'augmentation des exigences qualitatives et quantitatives en matière de sécurité, de confort, de protection de l'environnement, de maîtrise de l'énergie notamment, ainsi qu'une rigueur budgétaire. La communauté d'agglomération de GrandAngoulême souhaite donc optimiser ses consommations d'énergie issues du poste éclairage public des zones d'activités communautaires, afin d'une part de rationaliser les coûts de fonctionnement et d'autre part de proposer une qualité de service et une sécurité aux usagers toujours améliorées.

Ainsi, GrandAngoulême souhaite renouveler une partie de l'éclairage public dans 20 communes de son territoire. Cette mesure permettra de moderniser le parc d'éclairage public afin de pouvoir diminuer les consommations en kWh par 5.

Les travaux envisagés concerneront à la fois les rénovations des armoires, des supports et des luminaires en moyen ou mauvais état ou peu efficaces. Enfin, le passage du parc des zones d'activités communautaires de l'agglomération en 100 % LED permettra des économies d'énergies notables.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230323-2022_03_38B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023

Affichage : 31/03/2023

Pour cette opération, le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

DEPENSES	Montants TOTAUX HT	RECETTES	Montants HT	%
Travaux	1 085 000 €	Etat (DSIL 2023, FONDS VERT)	651 000,00 €	60,00%
		Conseil Départemental de la Charente	217 000,00 €	20,00%
		GrandAngoulême (autofinancement)	217 000,00 €	20,00%
TOTAUX	1 085 000 €	TOTAL	1 085 000 €	100%

Je vous propose :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à solliciter toutes les subventions mobilisables, notamment auprès de l'Etat et du Département.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet.

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230323-2022_03_38B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023
 Affichage : 31/03/2023